

► CONCOURS DOMOSILVER 2017

Novembre 2017

Lycée Pierre Gilles de Gennes – Lions Club

DIGNE LES BAINS – Alpes de Haute Provence



Table des matières

REGLEMENT DU CONCOURS	3
ETABLISSEMENTS ET ETUDIANTS CONCERNES	3
ORGANISATEURS DU CONCOURS	3
THEMATIQUES DU CONCOURS	3
SUPPORT D’ETUDE	4
PRODUCTIONS ATTENDUES DES EQUIPES DE CONCURRENTS – ARTICULATION AVEC LA CLASSIFICATION « GIR »	4
CALENDRIER – CRITERES D’EVALUATION	5
DOTATION DE PRIX	6
PRISE EN CHARGE DES FRAIS POUR LES 3 EQUIPES FINALISTES	6
PROTECTION INTELLECTUELLE DES PRODUCTIONS	6
SIGNATAIRES	6
ANNEXE 1 – BULLETIN D’INSCRIPTION	8
ANNEXE 2 – EVALUATION DE L’AUTONOMIE	10
ANNEXE 3 – CONSTITUTION DU DOSSIER	11
ANNEXE 4 – DEFINITION DE LA MAQUETTE	12
ANNEXE 5 – PRESENTATION PUBLIQUE DEVANT JURY	12

REGLEMENT DU CONCOURS

Etablissements et étudiants concernés

Le concours est ouvert aux établissements d'enseignement supérieur. Un établissement peut inscrire de 1 à 3 équipes maximum.

Les étudiants pouvant concourir poursuivent des études en filière :

- Section de Technicien Supérieur
- Institut Universitaire de Technologie
- Licence Professionnelle
- ou Ecole d'Ingénieur.

Les concurrents, étudiants inscrits par leur établissement, concourent par équipe de 3.

L'inscription se fait :

- auprès de la personne contact ; voir paragraphe « Organismes du concours » –
- selon bulletin d'inscription fourni (voir document annexe I page 8) ou sur les sites internet :

www.bts-fluide-energie-domotique-dbc-pgdg.com

et <http://www.lyc-gillesdegennes.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique135> –

Sur demande spécifique et argumentée, les organisateurs du concours se réservent le droit d'accorder une dérogation pour concourir par équipe de 2 étudiants.

Organismes du concours

Le **Lycée général et technologique Pierre-Gilles de Gennes** de Digne les Bains organise le concours en partenariat avec le **Lions Club** de Digne les Bains¹.

Responsable du concours :

Samuel KURKDJIAN,
Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques
Lycée Pierre-Gilles de Gennes,
2, route de Champtercier
04000 Digne les Bains
Tél : 04-92-36-71-90
Mél : cdt.0040490l@ac-aix-marseille.fr

CONTACT - S'adresser à :

Guy Raynaud,
Enseignant en Section de Technicien Supérieur Fluides-Energies-Domotique
Lycée Pierre-Gilles de Gennes,
2, route de Champtercier
04000 Digne les Bains
Tél : 04-92-36-71-90
Mél : concours.domosilver@gmail.com

Thématiques du concours

Les projets développés par les équipes traiteront une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- 1/ Equiper le logement en veille passive pour des occupants vieillissants.
- 2/ Favoriser le lien social avec l'extérieur pour des occupants vieillissants.
- 3/ Adapter le confort du logement spécifiquement à des occupants vieillissants.

¹ L'organisateur du concours et son partenaire se réservent le droit d'annuler le concours sans préavis.

Support d'étude

Logement résidentiel individuel type 2 sur 1 niveau, rez-de-jardin/rez-de-chaussée (40m² à 60m²). Un plan type sera fourni par les équipes de concurrents pour illustrer leurs propositions.

Le support pourra être une habitation réelle et identifiée, ou virtuelle (seulement sur plan).

Productions attendues des équipes de concurrents – Articulation avec la classification « GIR »

Productions attendues des équipes de concurrents

Les équipes de concurrents produiront :

1/ Un dossier technico-économique :

- **I-1/** Une introduction
- **I-2/** Un cahier des charges comprenant, un énoncé des besoins, l'exposé de la problématique, les contraintes et la présentation du support d'étude (bâtiment/appartement/maison).
- **I-3/** Une étude de faisabilité comprenant une étude technico-économique d'une (des) solution(s) répondant aux besoins énoncés, une proposition d'implantation sur plan des équipements choisis,
- **I-4/** Une conclusion relevant notamment l'aspect novateur de la (des) solution(s) proposée(s).

Descriptif détaillé du dossier attendu : voir document annexe 3.

2/ Une maquette de démonstration (dimensions imposées 60cm x 60cm x 25cm maximum pour une maquette matérielle en format « plié² ») – La maquette peut être matérielle et/ou logicielle (programmation/paramétrage des éléments techniques) et/ou virtuelle (vidéo sur site, vidéo de mise en situation d'une maquette échelle 1 ou vidéo d'images de synthèses) – Descriptif détaillé de la maquette attendue : voir document annexe 4.

3/ Une présentation orale d'équipe (présentation publique) devant jury, le 17 novembre 2017 – Descriptif détaillé de la présentation attendue : voir document annexe 5.

Articulation avec la classification « GIR »

Les équipes de concurrents devront proposer des solutions domotiques permettant le maintien à domicile de personnes âgées **GIR6** pouvant évoluer **GIR4** pour une ou plusieurs des thématiques du concours.

Catégories « GIR »

Le degré de dépendance d'une personne âgée est évalué par une équipe médico-sociale du Conseil Départemental, en fonction de la grille nationale AGGIR (Autonomie, Gérontologie, Groupe ISO-Ressources). Cette évaluation, au travers de la grille AGGIR, fait apparaître 6 niveaux de dépendance de GIR1, niveau de dépendance extrême, à GIR6, niveau d'autonomie maximale (voir document annexe 2).

² « Plié » : dans sa configuration de transport.

Calendrier – Critères d'évaluation

- Inscription : jusqu'au 1^{er} décembre 2016. Retourner le Bulletin d'Inscription fourni en annexe I à la personne ressource-contact.
- Rendu du dossier et descriptif sommaire de la maquette (le descriptif maquette sur un recto A4 max) : dernier délai 15 juin 2017. Envoi postal d'un exemplaire papier et envoi par mél d'un exemplaire numérique format *.pdf.
- Sélection des 3 équipes finalistes³ : 1^{ère} quinzaine de juillet 2017.
 - Critères de sélection des finalistes :
 - Respect des thématiques imposées (voir paragraphe « Thématiques du concours »),
 - Respect de la notion d'évolutivité du logement pour des personnes GIR6 pouvant évoluer GIR4,
 - Pertinence technique de la (des) solution(s) proposée(s),
 - Aspect novateur de la (des) solution(s) proposée(s),
 - Viabilité économique de la (des) solution(s) proposée(s),
 - Qualité des documents techniques fournis (schémas de principe, plans d'implantation,...),
 - Pertinence de la maquette décrite à présenter au jury,
 - Qualité rédactionnelle du dossier.
 - Adéquation « niveau de formation \leftrightarrow niveau de technicité de l'étude proposée ».
- Phase finale : accueil des 3 équipes finalistes au lycée Pierre-Gilles de Gennes du 15 au 18 novembre 2017⁴.
 - Détails du calendrier de la phase finale :
 - 15 novembre en fin de journée arrivée au Lycée Pierre-Gilles de Gennes, installation à l'internat.
 - 16 novembre « Journée Découverte du département des Alpes de Haute Provence » - Activités sportives (exemple : *Via Ferrata de Digne les Bains* ou autre) et culturelles (exemple : *Visite de la fondation Alexandra David-Néel de Digne les Bains* ou autre).
 - 17 novembre, en journée présentation des productions des équipes finalistes devant jury⁵ – le palmarès sera établi selon les critères suivants :
 - Respect des thématiques imposées (voir paragraphe « Thématiques du concours »),
 - Respect de la notion d'évolutivité du logement pour des personnes GIR6 pouvant évoluer GIR4,
 - Pertinence technique de la (des) solution(s) proposée(s),
 - Aspect novateur de la (des) solution(s) proposée(s),
 - Viabilité économique de la (des) solution(s) proposée(s),
 - Qualité des documents proposés à l'appui de la présentation,
 - Pertinence et qualité de la maquette présentée au jury,
 - Qualité de la prestation orale.
 - Adéquation « niveau de formation \leftrightarrow niveau de technicité de l'étude proposée ».
 - 17 novembre, en fin de journée remise des prix par les membres du Lions Club.
 - 18 novembre au matin départ du Lycée Pierre-Gilles de Gennes.

³ Le jury de sélection des finalistes, de 3 à 5 membres, sera composé d'un ou plusieurs enseignants de STS FED (disciplines professionnelles) du Lycée Pierre-Gilles de Gennes, d'un ou plusieurs membres du Lions Club, d'un ou plusieurs membres d'association(s) d'aide au maintien à domicile.

⁴ Voir paragraphe « Prise en charge des frais ».

⁵ Le jury, de 4 à 8 membres, sera composé d'un ou plusieurs enseignants de STS FED (disciplines professionnelles) du Lycée Pierre-Gilles de Gennes, éventuellement d'un membre du corps d'inspection de l'Education Nationale de l'académie d'Aix-Marseille, d'un ou plusieurs membres du Lions Club, d'un ou plusieurs membres d'association(s) d'aide au maintien à domicile et d'un ou plusieurs professionnels de la domotique.

Dotation de prix

Le **Lions Club** de Digne les Bains dote le concours des prix suivants :

1^{er} prix : un séjour à New-York⁶ par lauréat avec pass touristique sur la ville.

2^{ème} prix : un séjour par lauréat dans une station de ski du département des Alpes de Haute Provence.

3^{ème} prix : un ordinateur portable par lauréat.

Prise en charge des frais pour les 3 équipes finalistes

Pour 1 à 3 équipes de 3 étudiants chacune par établissement + 2 enseignants accompagnateurs par établissement concourant :

- Frais de transports, offerts par le **Lions Club**, de l'établissement d'origine des candidats (uniquement sur le territoire métropolitain⁷) jusqu'au Lycée Pierre-Gilles de Gennes sur la base d'un billet SNCF 2^{ème} classe.
- Hébergement et repas, des équipes sélectionnées pour la phase finale du 15 au 18 novembre 2017 au lycée **Pierre-Gilles de Gennes**, offerts par le lycée **Pierre-Gilles de Gennes** (accueil dans les locaux du lycée **Pierre-Gilles de Gennes**).

Protection intellectuelle des productions

Les productions matérielles restent propriété de leurs financeurs (établissements, sponsors, étudiants,...).

Les productions intellectuelles restent propriété des étudiants ayant concouru.

Clauses spécifiques concernant les productions novatrices – si nécessaire :

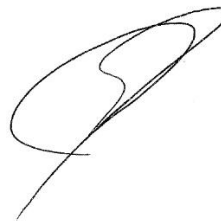
- Les organisateurs du concours, le **Lycée Pierre-Gilles de Gennes** de Digne les Bains en partenariat avec le **Lions Club** de Digne les Bains, proposeront un accompagnement dans le cadre de la protection intellectuelle (par exemple accompagnement des démarches auprès de l'INPI).
- L'accompagnement ne pourra être effectif que pour les 3 équipes finalistes.

Signataires

Pour le **Lycée Pierre-Gilles de Gennes** de Digne les bains
Jean-François Lecomte – Proviseur



Pour le **Lions Club** de Digne les Bains
Serge Brandinelli – Président



⁶ A défaut, une autre grande ville des USA.

⁷ Les candidats d'outre-mer seront défrayés uniquement de leur lieu d'arrivée en métropole jusqu'au lycée Pierre-Gilles de Gennes.

ANNEXE 1 – BULLETIN D’INSCRIPTION⁸

CONCOURS DOMOSILVER NOVEMBRE 2017

– Un bulletin par équipe –

Etablissement :
Adresse de l'établissement :
Code postal : Ville :
Numéro téléphone :
Adresse électronique : @
Filière concernée par le concours :
Diplôme préparé par les concurrents :

Les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement du concours Domosilver Novembre 2017.

Les concurrents :

Noms Prénoms	Adresses électroniques	N° Téléphones	Signatures
@.....		
@.....		
@.....		

L'enseignant encadrant l'équipe dans le cadre du concours :

Nom Prénom	Adresse électronique	N° Téléphone	Signature
@.....		

Le responsable de filière :

Nom Prénom	Adresse électronique	N° Téléphone	Signature
@.....		

A..... le :

Le chef d'établissement :

Cachet de l'établissement :

⁸ **A renvoyer :**

par courrier postal à Lycée Pierre-Gilles de Gennes – A l'attention de Guy Raynaud – Enseignant en STS FED – 2, route de CHAMPTERCIER – 04000 DIGNE LES BAINS

ou par mél à : concours.domosilver@gmail.com

ANNEXE 2 – EVALUATION DE L'AUTONOMIE

Présentation des six Groupes Iso-Ressources (GIR)

Les Groupes Iso-Ressources (GIR) permettent de classer les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie. Ils sont au nombre de six. Le classement dans un GIR s'effectue en fonction des données recueillies par une équipe médico-sociale à l'aide de la grille AGGIR (Autonomie Gérontologie – Groupes Iso-Ressources) qui permet de pondérer les différentes variables (par exemple : la cohérence, l'orientation, la toilette, la communication).

Le **GIR 1** correspond aux personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions intellectuelles sont gravement altérées. **La présence constante d'intervenants est indispensable.**

Le **GIR 2** comprend 2 groupes de personnes dépendantes :

- celles qui sont confinées au lit ou au fauteuil et dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées ; **une prise en charge est nécessaire pour la plupart des activités de la vie courante.**
- celles dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui peuvent se déplacer ; certains gestes, tels que l'habillage, la toilette, **ne peuvent être accomplis en raison de la déficience mentale.**

Le **GIR 3** correspond aux personnes qui ont conservé partiellement leurs capacités motrices, **mais ont besoin d'être assistés** pour se nourrir, se coucher, se laver, aller au toilette.

Le **GIR 4** regroupe 2 types de personnes :

- celles qui ont besoin d'aide pour se lever, se coucher, **mais peuvent se déplacer seules à l'intérieur du logement** ; une assistance est parfois nécessaire pour la toilette et l'habillage.
- celles qui n'ont pas de problème de transfert ou de déplacement, mais qui **doivent être assistées pour les activités corporelles** ainsi que pour les repas.

Le **GIR 5** désigne les personnes qui sont relativement autonomes dans leurs activités : elles se déplacent seules, mais **ont besoin d'aides ponctuelles** pour la toilette, la préparation des repas, l'entretien du logement.

Le **GIR 6** concerne les **personnes autonomes** dans tous les actes de la vie.

ANNEXE 3 – CONSTITUTION DU DOSSIER

Une page de garde format A4 portrait comprenant obligatoirement les mentions suivantes :

- Etablissement.
- Adresse de l'établissement.
- Intitulé de la filière.
- Noms des concurrents.
- Nom de l'enseignant encadrant.
- Titre du dossier choisi par les concurrents.
- Thématique(s) retenue(s) – conformément à la nomenclature présentée page 3.

Outre la page de garde, le dossier comportera :

- Un sommaire paginé.
- Une introduction
- Un cahier des charges :
 - un énoncé des besoins,
 - l'exposé de la problématique,
 - les contraintes et la présentation du support d'étude (bâtiment/appartement/maison).
- Une étude de faisabilité :
 - une étude technico-économique d'une solution répondant aux besoins énoncés,
 - une proposition d'implantation sur plan des équipements choisis.
- Une conclusion mettant en valeur l'aspect novateur de la (des) proposition(s) faite(s).

Format du dossier :

- Pages A4 et/ou A3 portrait et/ou paysage. Maximum 10% de pages A3, minimum 90% de pages A4.
- Police Arial 10.
- Interligne simple.
- 35 pages maximum hors annexes – s'entend par « annexe » tout document non élaboré par les concurrents.

A fournir :

- Un exemplaire papier relié (à retourner avant le 15 juin 2017).
- Un exemplaire numérique format *.pdf (à faire parvenir à concours.domosilver@gmail.com avant le 15 juin 2017).

ANNEXE 4 – DEFINITION DE LA MAQUETTE

Le rôle de la maquette est de démontrer tout ou partie de la faisabilité des propositions avancées dans l'étude. A ce titre elle pourra prendre plusieurs formes :

- au choix des concurrents l'un ou l'autre des formats décrits en 1/, 2/, 3/ ou 4/
- une maquette pourra reprendre plusieurs caractères des formats décrits en 1/, 2/, 3/ ou 4/.

1/ Maquette matérielle.

Cette maquette ne devra pas excéder les dimensions suivantes : 60cm x 60cm x 25cm maximum en format « plié⁹ ». Elle sera autonome en énergie ou équipée d'un raccordement secteur EDF 230V 50Hz 2000Wmax. La démonstration devant jury ne pourra pas excéder 10mn.

2/ Maquette échelle 1 rendu vidéo.

Une maquette échelle 1 pourra être réalisée sur site ou en laboratoire. Une vidéo d'une durée maximum de 10mn rendra compte de son fonctionnement.

3/ Maquette logicielle.

Développement d'un soft. Les concurrents fournissent le support informatique (ordinateur PC ou Mac). La démonstration devant jury ne pourra pas excéder 10mn.

4/ Maquette virtuelle.

Maquette images de synthèse. Les concurrents fournissent le support informatique (ordinateur PC ou Mac). La démonstration devant jury ne pourra pas excéder 10mn.

ANNEXE 5 – PRESENTATION PUBLIQUE DEVANT JURY

Présentation décomposée comme suit :

- 30 mn maximum (hors présentation maquette) d'exposé oral étayé par un outil de communication type « Power Point¹⁰ » ou équivalent.
- 10 mn maximum de présentation de la maquette.
- Temps de parole équitable entre les membres de l'équipe.
- 30 mn maximum d'échanges (questions-réponses) avec les membres du jury.

⁹ « Plié » : dans sa configuration de transport.

¹⁰ Dans le cas de l'utilisation de « Power point » le lycée Pierre-Gilles de Gennes fournit l'outil informatique (PC), équipé Pack Office 2010, et le vidéoprojecteur. Pour tout autre outil de communication, les concurrents fournissent leur propre outil informatique (matériel et logiciel) le lycée Pierre-Gilles de Gennes fournissant le vidéoprojecteur.